



## Assouplissement des visites : un équilibre à trouver entre le principe de protection et le libre-choix des personnes désirant voir leurs proches

A partir du vendredi 5 juin, dans le respect des gestes barrières et des autres mesures visant à la sécurité de chacun, les visites des proches vont pouvoir se faire dans le logement des résidents.

Les consignes suivantes sont applicables à tous :

Maintien de la Protection Civile : la protection civile accueillera les visiteurs du lundi au vendredi sans rendez-vous.

Port du masque obligatoire : chaque visiteur viendra avec son masque. En cas de non respect, les visiteurs ne seront pas admis.

Utilisation de solution hydro-alcoolique : des flacons de solution hydro-alcoolique seront à disposition des visiteurs dès l'entrée et à différents endroits de l'établissement.

2 visiteurs maximum : seule 2 personnes seront admises chez le résident.

Mineurs non autorisés : les mineurs ne sont pas autorisés à entrer dans l'enceinte de l'établissement.

Enregistrement de chaque visiteur dans un registre dédié : le nom du visiteur, ses coordonnées, le nom du résident, le jour et l'heure de la visite seront à renseigner.

Entrée unique : Seule la porte d'entrée principale sera ouverte.

Horaires des visites : les visites se dérouleront uniquement de 14h00 à 17h00 du lundi au vendredi.

Durée des visites : les visites seront limitées à 1 heure maximum.

Utilisation d'un seul ascenseur : l'escalier est à privilégier. Si besoin, un seul ascenseur sera à l'usage des visiteurs. Des lingettes et des poubelles seront mis à disposition des visiteurs pour la désinfection des boutons et rampes.

Pas d'échanges d'objets ou de denrées : les objets ou denrées seront identifiés et devront être déposés à l'accueil du lundi au jeudi exclusivement.

Déplacements dans l'établissement : Les visiteurs devront se rendre directement dans le logement du résident. Ils ne sont pas autorisés à se déplacer ni vers d'autres résidents, ni vers les différents services et lieux collectifs. Aucun échange ne pourra avoir lieu dans les couloirs, halls et autres espaces collectifs, ni avec le personnel, ni avec d'autres résidents. Cette mesure n'interdit pas la courtoisie.

*Bonjour à chacune et à chacun.*

*Un numéro est un peu spécial cette semaine. Les annonces faites par le Ministre des Solidarités et de la Santé sur l'assouplissement des consignes relatives à l'organisation des visites ont suscité bien des appels.*

*Le mot à retenir est « relatif ». En effet, vous le découvrirez en lisant l'article ci-contre et l'extrait du courrier de M. COI-PLET, Directeur Général de l'ARS Pays de la Loire, les visites restent très encadrées.*

*Les mesures retenues pour la résidence ont été prises avec beaucoup de prudence. Le virus reste toujours actif sur le territoire ligérien.*

*Belle fin de semaine*

*Isabelle BONRAISIN*



## Extrait du courrier adressé aux EHPAD le 03 juin



*Madame la Directrice, Monsieur le Directeur*

*Le Ministre des Solidarités et de la Santé a fait part le 1<sup>er</sup> juin d'un assouplissement supplémentaire des consignes relatives à l'organisation des visites des proches de résidents en EHPAD, en recommandant fortement aux directions des établissements dont la situation sanitaire le permet d'assurer une reprise rapide des visites, sous réserve du strict respect des consignes sanitaires définies dans le protocole national.*

.....

*Compte-tenu de la grande vulnérabilité des personnes accueillies dans vos établissements, le déconfinement des EHPAD se doit d'être beaucoup plus progressif que celui de la population générale et appliqué avec prudence.*

*Le taux d'incidence régional du virus, bien que contenu, est actuellement supérieur à la moyenne nationale (6,58 pour 100 000 contre 5,2 sur le plan national, données de début Juin).*

*8 nouveaux EHPAD ligériens, jusqu'ici indemnes, ont signalé la semaine dernière des nouveaux cas COVID, dont 2 comptabilisent 10 résidents ou plus en situation de COVID.*

.....

*Plus particulièrement, la reprise des visites en EHPAD implique la recherche d'un équilibre entre le principe de protection de résidents, particulièrement vulnérables, dans un contexte épidémique encore présent et le respect du libre-choix des personnes désirant voir leurs proches.*

*Si des assouplissements sont apportés sur le plan national (nombre de visiteurs, une ouverture des visites aux mineurs portant un masque), le principe d'une régulation des visites par vos soins demeure.*

*Ainsi, la reprise des visites nécessite encore à ce stade une préparation et une organisation spécifiques (prise de rendez-vous, fixation d'un nombre de visites simultanées en fonction de la capacité de l'établissement, détermination des modalités d'accueil des visiteurs, organisation d'un circuit sécurisé de visite et de lieux de visite...), qui doivent être expliquées aux familles.*

*Je souhaite à nouveau vous remercier très sincèrement pour votre mobilisation et l'engagement de vos équipes dans l'accompagnement des personnes âgées et de leurs familles durant cette crise sanitaire.*

.....

*Je vous prie de croire, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, à l'assurance de ma considération distinguée.*

*Le Directeur général,*

*Jean-Jacques COIPLÉ*

